L'UNIS SIGNE LE PROTOCOLE D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS

lun 29/03/2021 - 11:00

50 000 chantiers de rénovations engagés en 3 ans.

La rénovation énergétique des bâtiments est une priorité des objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique. Elle contribue également à plus de justice sociale en luttant contre la précarité et à la relance de l'activité économique locale. Elle constitue dans le même temps un défi collectif tant pour les professionnels du bâtiment et de l'immobilier que pour les pouvoirs publics.

Le présent protocole a pour objet de définir les engagements réciproques de l'Etat et des fédérations et organisations professionnelles **FNAIM - UNIS et Plurience** dans le champ de la rénovation énergétique des copropriétés.

Ensemble, nos trois organisations représentent la quasi-totalité des syndics de copropriétés professionnels. La mise en œuvre de ce protocole volontaire à vocation à accompagner les professionnels de la copropriété et à soutenir la politique de rénovation énergétique des logements érigée en priorité dans le cadre de la relance de l'économie.

Lire la charte

